HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° dossier :_____

Direction des interventions de l'État

Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion
Pôle de la continuité territoriale
Départ : _____

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA CONTINUITÉ TERRITORIALE DE L'ÉTAT

ANNÉE 2024

❑Tout Public ❑Doctorant/Post doctorant ❑Artiste/Acteur culturel ❑Jeune espoir sportif (âgé de -30 ans)

Vous êtes éligible et susceptible de bénéficier de l'aide forfaitaire à la continuité territoriale (ACT) de 111 575 Fcfp soit 935€ si vous remplissez toutes les conditions ci-après :

- ✔ vous résidez actuellement en Polynésie française depuis au moins 6 mois
- ✔ vous n'avez pas bénéficié de cette aide au cours des 3 dernières années : 2021, 2022, 2023, ni durant l'année en cours
- ✔ vous n'avez pas déjà acheté et émis votre billet d'avion. Attention, si c'est le cas, votre billet d'avion ne sera pas remboursé par l'ÉTAT
- ✔ vous avez vérifié votre éligibilité par rapport aux revenus familiaux de 2023 *(voir lien internet vers simulateur d'éligibilité en page 4)*
- ✔ vous ne cumulerez pas d'autre aide publique avec l'ACT pour financer le voyage aérien déclaré dans la présente demande

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

❑ M. ❑ Mme **** Identiques aux informations figurant sur votre passeport*** Nationalité : _____

Nom de naissance * :_____ Date de naissance : /____/____/_____/

Nom marital * :_____ Lieu de naissance :_____

Prénoms * :_____

Adresse géographique en Polynésie française : _____

_____ depuis _____

Adresse postale : BP : _____ Code postal :_____ Commune :_____

Tél. (domicile) : _____ Portable :_____ Tél. (autre) : _____

Adresse de messagerie électronique : ……...……@……...……..

LISTE DES VOYAGEURS (LE DEMANDEUR ET / OU SES AYANT-DROITS)

Nom et prénom	Date de naissance	Parenté avec le demandeur
1/		Moi-même
2/		Conjoint(e)
3/		Enfant
4/		Enfant
5/		Enfant
6/		Enfant

INFORMATIONS CONCERNANT LE VOYAGE AU DÉPART DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Trajet : ❑ Aller simple ❑ Aller-Retour

Compagnie aérienne : ❑ AIR FRANCE (PARIS CDG) ❑ AIR TAHITI NUI (PARIS CDG) ❑ FRENCH BEE (Paris ORLY) (représentée par l'agence RATERE)

Date prévisionnelle du départ :_____Date prévisionnelle du retour : _____

Seuls les dossiers complets seront acceptés au guichet et instruits dans un délai maximum de 15 jours ouvrés

SITUATION FAMILIALE

❑ Célibataire ❑ Concubinage / Pacsé(e) /Marié(e) ❑ Séparé(e) /Divorcé(e) ❑ Veuf(ve)

Nombre d'enfant(s)* à charge _____ (**Enfant mineur ou majeur scolarisé âgé de moins de 25 ans*)

Si parents divorcés ou séparés : ❑ Jugement de divorce ❑ Attestation sur l'honneur de séparation signée par les 2 parents

Pension alimentaire perçue en 2023 : ❑ Oui ❑ Non

Mode de garde des enfants : ❑ Exclusif ❑ Alterné ❑ Autre_____

SITUATION PROFESSIONNELLE

❑ Sans emploi ❑ Étudiant(e) ❑ Fonctionnaire ❑ Retraité(e)

❑ Salarié(e) ou Patenté(e), profession : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) _____

garant de (si un ou des enfant(s) mineur(s) voyagant seul(s)) _____

CERTIFIE SUR L'HONNEUR :
– l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente demande d'aide à la continuité territoriale ;
– que je suis rattaché(e) au foyer fiscal du relevé d'information des revenus joint à la présente demande ;
– avoir déclaré dans la présente demande tous les revenus perçus en 2023 par mon foyer fiscal ;

– ne pas avoir bénéficié ou demandé d'autre aide publique au transport aérien pour l'année de validité du billet ;
– n'avoir aucune autre demande d'aide publique au transport aérien en cours d'instruction ;

– ne pas avoir bénéficié de l'aide à la continuité territoriale en 2021, ni en 2022, ni en 2023 (à l'exception des doctorants, post-doctorants, artistes, acteurs culturels et jeunes espoirs sportifs) ;
– ne pas avoir bénéficié de l'aide à la continuité territoriale en 2024 avant le dépôt de la présente demande.

RECONNAIS :
– avoir pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide à la continuité territoriale ;
– avoir été informé(e) que le voyage aidé doit être exclusivement effectué en classe économique (sur-classement non autorisé), en utilisant la liaison la plus directe et les correspondances les plus rapprochées (*« stop-over »* non autorisé) ;

– avoir été informé(e) qu'en cas d'acceptation de ma demande, les documents relatifs à l'aide sont établis conformément à mes choix en matière de compagnie aérienne et de dates de voyage, **aucune modification** (compagnie, date de départ et itinéraire) **n'étant admise après le dépôt du dossier** auprès du service instructeur (sauf en cas de force majeure et sur production de justificatifs) ;

– être informé(e) que le remboursement de l'aide pourra être exigé en cas de déclarations inexactes, de non-respect des conditions d'octroi de l'aide ou de non-respect des engagements ci-dessous.

M'ENGAGE :
– à informer la compagnie aérienne et le Pôle de la continuité territoriale très rapidement si un problème majeur m'empêcherait de me présenter à l'aéroport. En cas de *« no show »* ou si le motif s'avérerait injustifié, le Haut-commissariat procédera à l'émission d'un titre de perception (remboursement à l'État par le bénéficiaire de l'aide à la continuité territoriale attribuée pour le trajet concerné) ;
– à me soumettre à tout contrôle effectué par le service instructeur.

❑ J'accepte de recevoir à mon adresse de messagerie électronique indiquée à la page 1, les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

A _____, le _____ **Signature du demandeur** précédée de la mention **« Lu et approuvé »**

IMPORTANT : *Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Pôle de continuité territoriale (PCT) pour ***l'attribution d'une aide du fonds de continuité territoriale (FCT)****. La base légale du traitement est* ***prévue par le code des transports****. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le CSPI, la direction des finances publiques et la compagnie aérienne choisie par le demandeur. Les données sont conservées pendant* ***la durée nécessaire pour s'assurer du respect du délai de carence entre 2 aides du FCT.***
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le PCT (coordonnées en page 4). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- ❑ La copie du passeport en cours de validité du demandeur et de chacun des voyageurs (copie de la carte d'identité du demandeur uniquement s'il ne voyage pas) ;
- ❑ La copie de la carte d'assuré social valide (carte CPS ou VITALE) de chacun des membres du foyer ;
- ❑ La copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance récent de chacun des membres du foyer ;
  Si décès, l'acte de décès *(Mairie de résidence).*
- ❑ Le certificat récent de vie à charge de famille des enfants à charge du foyer *(Mairie de résidence) ;*
- ❑ Le certificat de scolarité 2023/2024 pour les enfants majeurs scolarisés (à charge) âgés de 18 ans à moins de 25 ans ;
- ❑ Le jugement de divorce ou la convention de séparation *(Tribunal) ;*
  À défaut, une attestation sur l'honneur de séparation co-signée des parents indiquant la nouvelle composition familiale, le mode de garde et le versement éventuel d'une pension alimentaire + les pièces d'identité.
- ❑ Justificatif de résidence habituelle : la facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom du demandeur, sur laquelle figurent au minimum 6 mois de consommation ;
- ❑ Si le demandeur est hébergé : facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant avec l'adresse géographique justifiant de 6 mois de consommation, complétée d'une attestation d'hébergement de moins de 3 mois et la pièce d'identité valide de l'hébergeant ;
- ❑ Le formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé *(disponible sur le site du haut-commissariat www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou à retirer au Pôle de la continuité territoriale)*

Vous êtes	Pièces à joindre au formulaire de déclaration de revenus
❑ Sans profession :	⇨ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇨ Attestation d'affiliation au RSPF 2023 (délivrée par la CPS)
❑ Patenté	⇨ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇨ Attestation fiscale délivrée par la DICP (situation au 31/12/2023)
❑ Étudiant(e), Salarié, Fonctionnaire ou Retraité du Territoire ;	⇨ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
❑ Fonctionnaire de l'État	⇨ Bulletins de paye de janvier à décembre 2023 (délivrés par l'employeur) ou l'attestation de l'employeur indiquant le montant des revenus de l'année 2023 ⇨ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
❑ Retraité de l'État :	⇨ Attestation de paiement de pensions de retraite de l'État (délivrée par la Direction des finances publiques) / le(s) état(s) récapitulatif(s) des autres caisses des pensions perçues en France métropolitaine ou à l'étranger en 2023 ⇨ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
❑ Autres revenus perçus en 2023 (Loyers, autres revenus locatifs, capitaux mobiliers, etc.) fournir les justificatifs ❑ Revenus perçus en France métropolitaine en 2023 (avis d'imposition de la Direction des Impôts)	

- ❑ Attestation **ÉVASAN** de la CPS désignant l'accompagnant ou le tuteur légal de la personne évacué(e) sanitairement

Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées au besoin selon votre situation.

Justificatifs particuliers pour public spécifique

Dérogation prévue par l'article D.1803-12 du code des transports sur le cumul de l'aide à la continuité territoriale (ACT) pour le public spécifique suivant :

1) Pour les doctorants et chercheurs post-doctorants : (droit à 1 ACT par an)

- ❑ L'attestation de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'établissement de recherche
- ❑ Une pièce justificative attestant l'objet du déplacement

2) Pour les artistes et acteurs culturels : (droit à 2 ACT par an)

- ❑ L'attestation des autorités compétentes locales ou carte professionnelle
- ❑ L'attestation de l'organisation de la manifestation culturelle pour laquelle le déplacement est effectué

3) Pour les jeunes espoirs sportifs : (droit à 4 ACT par an)

- ❑ L'attestation signée de la fédération sportive dans laquelle le jeune est affilié
- ❑ Une pièce justificative attestant l'objet du déplacement (compétitions, rencontres sportives, etc.)

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

☐Tout Public	☐Doctorant/Post doctorant	☐Artiste/Acteur culturel	☐Jeune espoir sportif (-30 ans)
Contrôle triennal (2021,2022,2023) et 2024	Aucune ACT délivrée en 2024	Aide délivrée < 2 ACT en 2024	Aide délivrée < 4 ACT en 2024
☐respecté ☐non respecté	☐respecté ☐non respecté	☐respecté ☐non respecté	☐respecté ☐non respecté

Conditions cumulatives quelque soit le public :

Durée de résidence en Polynésie française	☐ respecté (≥ 6 mois)	☐ non respecté (< 6 mois)	
Plafonds de revenus 2023	☐ respecté (< 18 000 €)	☐ non respecté (> 18 000 €)	
Non cumul des aides	☐ respecté	☐ non respecté	
Trajet	☐ Aller simple	☐ Aller /Retour	
Compagnie aérienne	☐ Air France	☐ Air Tahiti Nui	☐ French Bee
Proposition du gestionnaire	☐ favorable	☐ défavorable	

Si défavorable, motif : .....

Observations : .....

Date d'instruction du dossier	Tampon + Visa gestionnaire _____

Date du contrôle	Observations	Visa ☐Cheffe BAMI _____ ☐Adjointe _____

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DEMANDE

	Prise en charge	Modificatif	Facture
Arrêté	N° HC _____ du _____	N° HC _____ du _____	N° _____ du _____ Montant _____FCFP
Chorus Formulaire	N° DS _____ Date DS _____/_____/_____	DFIP	N° DP _____ Date DP _____/_____/_____ Date validation DFIP _____

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	
Haut-commissariat de la République en Polynésie française Direction des interventions de l'État Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion Pôle de la continuité territoriale Avenue Pouvana'a a Oopa B.P 115 – 98 713 Papeete – TAHITI continuite-territoriale@polynesie-francaise.pref.gouv.fr	Heures d'ouverture des guichets : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30 40 46 84 15 ou 40 46 84 20
Retrait en ligne des formulaires et simulateur d'éligibilité aux aides : https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches-administratives/Aides-au-transport/Aide-a-la-continuite-territoriale	

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des
Interventions de l'État
Bureau de l'appui à la mobilité
Et à l'insertion
Pôle de la continuité territoriale

Papeete, le

AIDE A LA CONTINUITE TERRITORIALE 2024 : DÉCLARATION DE REVENUS

Nous soussignés, déclarons ne pas avoir bénéficié d'une aide à la mobilité depuis le 1er janvier 2021
Et attestons nos revenus 2023 comme suit :

FOYER FISCAL AU 31/12/2023

1er déclarant

Titre : **M.** Nom :
Prénom :
Né(e) le : à : Age :
Profession :

2ème déclarant

Titre : **Mme**
Prénom :
Né(e) le : à : Age :
Profession :

Situation familiale : Enfant(s) à charge :
Nombre de parts fiscales (cf. code général des impôts) :
Majoration (cas des personnes vivant seules ou ayant des enfants en garde alternée) :

REVENUS 2023

Libellés des revenus :	1er déclarant Montant annuel en Fcfp	2ème déclarant Montant annuel en Fcfp	Revenus du foyer Montant annuel en Fcfp
1) Traitements, salaires et pensions de retraite	0	0	0
2) Bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles	0	0	0
3) Revenus de capitaux mobiliers	0	0	0
4) Revenus locatifs, + values de cessions	0	0	0
Montant total des revenus du foyer fiscal	0 - €	0 - €	**0** **- €**

Important : Le déclarant qui ne perçoit aucun revenu doit compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e) (**1er déclarant**) ..... atteste sur l'honneur n'avoir perçu aucun revenu le(s) mois de : 2023

Je soussigné(e) (**2ème déclarant**) ..... atteste sur l'honneur n'avoir perçu aucun revenu le(s) mois de : 2023

Nous certifions la sincérité et l'exhaustivité de nos déclarations et reconnaissons être informés que toute erreur ou omission dans les renseignements fournis peut entraîner non seulement le rejet de notre demande, mais aussi :
- la suppression de l'aide accordée et perçue au titre de la présente demande ;
- des poursuites judiciaires en cas de fraude constatée ou de fausse déclaration.
(cf. loi n° 68-690 du 31.12.1968 - art. 22)

Signature(s):

ÉLIGIBILITÉ

Rapport entre les revenus annuels et le nombre de parts fiscales *(montant en €)* :	
Éligibilité du demandeur *(plafond en Polynésie française : 18.000 € soit 2 147 971 Fcfp)*, ***sous réserve de la validation de votre dossier***	
Montant de l'aide *forfaitaire par personne : 935 € soit 111 575 Fcfp*	
Demandeur reçu par : Visa:	
Agent instructeur : Visa:	

Tél.: +689.40.46.84.15 - +689.40.46.84.20 - Fax : +689.40.46.84.09 - continuite-territoriale@polynesie-francaise.pref.gouv.fr - BP 115 - 98713 PAPEETE